

PRIVATISATION DE GDF : DÉFENSE DU CAPITALISME FRANÇAIS, DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

Le Parti socialiste et le Parti communiste ont refusé d'exiger le départ immédiat de Chirac, et d'organiser la mobilisation avec cet objectif. Mais ils ont prétendu empêcher le gouvernement Chirac de privatiser Gaz de France (avant fusion avec Suez). Ils ont donc entrepris, le 7 septembre, une « bataille » d'amendements à l'Assemblée nationale: le Parti socialiste a déposé 43 000 amendements et le Parti communiste en a déposé 94 000. Qui peut croire sérieusement que c'est avec un tel cirque que l'on peut mettre en échec la privatisation de Gaz de France alors même que le gouvernement de la V^{ème} République peut recourir à l'article 49 ter pour imposer une loi ?

Mais il n'y a même pas eu besoin pour le gouvernement de recourir à l'article 49 ter. Le 19 septembre, un accord était passé entre les présidents des groupes parlementaires pour qu'en tout état de cause la discussion du projet de loi sur l'énergie s'achève le 28 septembre. En obtenant un tel accord Jean-Louis Debré président de l'Assemblée nationale évitait à Dominique de Villepin de recourir à l'article 49 ter de la Constitution qui permet l'adoption d'un texte sans vote. Cet accord est passé avec Alain Bocquet président du groupe communiste et M. Ayrault président du groupe socialiste. Adieu le prétendu combat et les 130 000 amendements qui devaient soi-disant entraver le vote de la privatisation ! Au Parti socialiste, certains protestent : « avec ce type d'accord on donne à l'opinion l'impression que chacun joue sa partition sur une musique écrite d'avance » explique alors Laurent Fabius pour qui « il y a nécessité de mener une opposition frontale ». On n'aura pas l'outrecuidance de faire remarquer à Laurent Fabius que lui non plus s'est bien gardé d'appeler au départ immédiat de Chirac et de défendre la mobilisation en ce sens. Constatons simplement que Jean-Marc Ayrault a dû aussitôt démentir un accord avec le gouvernement. Mais les faits sont têtus: le 3 octobre, les 130 000 amendements avaient été oubliés et la majorité UMP a pu voter sans problèmes la privatisation de GDF. Avec Sarkozy qui s'était engagé à ne pas descendre la part de l'État en dessous de 70 %...

Qu'en sera-t-il après les présidentielles ? François Hollande paraît peu convaincu de la renationalisation. Il explique : « il y a un risque d'irréversibilité. Cela ne veut pas dire que nous ne puissions pas le lever. Nous verrons au lendemain de 2007 » (La Tribune du 5 septembre).

Il est vrai que Ségolène Royal considère qu'il n'était pas sûr que l'argent doive en priorité être utilisé pour cette renationalisation, alors que Laurent Fabius s'engageait à une pleine renationalisation. Mais le 8 octobre – comme conséquence de la concurrence entre les candidats ? – le conseil national du PS unanime votait l'engagement de constituer un pôle énergétique public de l'énergie, autour d'EDF à 100% public et de GDF ramené dans le giron public (demeurant donc partiellement privatisé). Faut-il le préciser ? Cette « renationalisation » se fera avec indemnisation des actionnaires et non pas par expropriation des voleurs capitalistes. En outre, cela se fera dans le respect des règles de l'Union européennes, c'est-à-dire en interdisant un monopole de l'entreprise d'État, en acceptant le développement de la concurrence dans ce secteur comme dans les autres. Ce qui impliquera de nouveaux coups contre les salariés de ces entreprises et une hausse des tarifs pour la population.

Mais d'ici là, des développements imprévus peuvent surgir, d'autant que certains secteurs de la bourgeoisie (pour leurs intérêts propres) ainsi que des députés, cherchent d'autres solutions que la fusion de GDF avec Suez, prenant en compte les intérêts généraux du capitalisme français.